

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KATZENTHAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 08 OCTOBRE 2025

Placée sous la présidence de Madame Nathalie TANTET-LORANG, Maire.

Présents : Nathalie TANTET-LORANG, Dominique STOECKLE, Michel WECK, Claude BAUER, Pascal DERAIS, Marc HEITZ, Carine JACOBOWSKY, Michael PIAZZON, Jonathan ZIELINSKI

Absents excusés: Fabien HIRTZ, Isabelle KLEE-COUTURIER, Dominique PERRET

Absent non excusé : /

Procuration de vote : Dominique PERRET a donné procuration à Nathalie TANTET-LORANG, Isabelle KLEE-COUTURIER a donné procuration à Marc HEITZ

Participe à la séance : Elodie CHEVALLIER, Secrétaire Générale de Mairie.

La convocation a été faite le 01 octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 09 juillet 2025
- 3) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
- 4) Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Katzenthal et la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
- 5) Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
- 6) Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Katzenthal et Free Mobile
- 7) Achat de parcelles
- 8) Vente d'une parcelle communale
- 9) Décision modificative n°2 au budget général 2025
- 10) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 11) Informations relatives aux décisions prises par délégation
- 12) Informations courantes
- 13) Divers

Vérification du quorum

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Dominique STOECKLE est désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2025

Le PV de la séance du 09 juillet 2025 transmis aux élus par courriel le 24 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4) AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION D'AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE COLMAR AGGLOMERATION, LA COMMUNE DE KATZENTHAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération, en date du 09/04/2015 a adopté le principe selon lequel Colmar Agglomération, avec l'appui du service application du droit des sols de la Ville de Colmar, instruirait les autorisations d'urbanisme des communes de Colmar Agglomération (CA), de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM).

Le 09/12/2020, le Conseil Municipal de Katzenthal a adopté une nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2025 en application de son article 8 relatif à la durée de la convention.

A l'approche du terme de cette convention, en raison de l'organisation des prochaines élections municipales en 2026 et pour permettre aux nouvelles équipes municipales et intercommunales de s'accorder sur les modalités d'instruction de leurs autorisations d'urbanisme, les différentes parties ont donné leur accord de principe pour repousser la date d'échéance de la convention au 31/12/2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le présent avenant n°1 apportant une modification à la date d'échéance prévue à l'article 8 de la convention,

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 422-1, L. 422-8, R. 423-15

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Kaysersberg approuvant la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 18/06/2015, 03/12/2020 et du 02/10/2025

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 07/10/2015 et du 09/12/2020

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter le texte de l'avenant n°1 à la convention à passer avec Colmar Agglomération et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les différentes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que les crédits seront inscrits au budget général de la commune 2026 compte 62876.

CHARGE

le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5) ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Le Centre de Gestion a souscrit au 1er janvier 2019 une convention de participation risque «Prévoyance» qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'une phase de négociation et à la lecture du rapport d'analyse, il est apparu que le groupement **CNP Assurances / Relyens** a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Ainsi, le centre de gestion propose aux collectivités une convention de participation « Prévoyance » à compter du 1er janvier 2026 souscrite auprès de CNP Assurances / Relyens.

Pour rappel :

- la PSC Prévoyance regroupe les garanties destinées à compléter les prestations prévues par le statut de la fonction publique ou par la sécurité sociale (complément de revenu) pour couvrir les risques tels que : l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la minoration de retraite en cas d'invalidité, le décès ;
- la participation financière de l'employeur à la PSC Prévoyance est obligatoire depuis le 1er janvier 2025 avec un minimum de 7 €/mois/agent ;
- une collectivité qui fait le choix de la convention de participation ne peut pas verser de participation employeur au titre de contrats labellisés ;
- l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin n'appelle pas de cotisation additionnelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 19/03/2025 du Conseil Municipal décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08/10/2025 ;

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 51 € par mois
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE KATZENTHAL ET FREE MOBILE

Lors de sa séance du 09 Juillet 2025, Madame le maire a présenté au Conseil Municipal de Katzenthal le dispositif New Deal dont Free mobile est le maître d'œuvre pour la commune.

Le clocher de l'église a été retenu pour l'installation de l'antenne.

Après instruction de la déclaration préalable aux travaux, l'arrêté de non-opposition a été délivré par la Commune le 21 août 2025.

Une redevance annuelle de 1000 € sera versée par l'occupant et sera versée semestriellement. La convention d'occupation du domaine public pour 8.50 m² sur la section 2, parcelle 45 d'une durée de 12 ans doit être signée entre l'occupant et le représentant de la commune.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- *d'approuver, à partir du 08 octobre 2025, la présente convention,*
- *d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention,*
- *de charger Mme le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOPOTE À L'UNANIMITÉ

7) ACHAT DE PARCELLES

Madame le Maire informe le conseil de l'intérêt pour la commune d'acquérir des portions des parcelles cadastrées section 12 mitoyennes du chemin rural dit Hinterbergweg afin d'aligner la nouvelle extrémité de la rue de la vallée avec l'entrée du dit chemin rural Hinterbergweg.

La commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section 12 n°430/387, 431/388 et 436/389 d'une contenance respective de 0.04 are, 0.01 are et 0.01 are appartenant à Monsieur KAUFFMANN Hubert domicilié 3 rue du Pinot Noir à Katzenthal pour ¼ et à Madame PAMIES Annick pour ¼ domiciliée 43 rue du Vignoble à Heidwiller, appartenant à monsieur KAUFFMANN Guillaume et madame TRUCHOT Camille pour ½ tous deux domiciliés 23 Grand'rue à Wihr-au-Val.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- *d'acquérir la parcelle cadastrée section 12 n°430/387 appartenant à Monsieur KAUFFMANN Hubert, Madame PAMIES Annick, Monsieur KAUFFMANN Guillaume et Madame TRUCHOT Camille pour le prix de 1 € symbolique.*
- *d'acquérir la parcelle cadastrée section 12 n°431/388 appartenant à Monsieur KAUFFMANN Hubert, Madame PAMIES Annick, Monsieur KAUFFMANN Guillaume et Madame TRUCHOT Camille pour le prix de 1 € symbolique.*
- *d'acquérir la parcelle cadastrée section 12 n°436/389 appartenant à Monsieur KAUFFMANN Hubert, Madame PAMIES Annick, Monsieur KAUFFMANN Guillaume et Madame TRUCHOT Camille pour le prix de 1 € symbolique*
- *de prendre à la charge de la commune les frais de notaire,*
- *d'imputer cette acquisition à l'article 2111 « Terrains nus » du Budget Primitif 2025 de la commune,*
- *d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions,*
- *de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOPOTE À L'UNANIMITÉ

8) VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Lors de la séance du 09 juillet 2025, madame le maire a fait savoir au conseil municipal que le Maître d'œuvre de l'aménagement du lotissement Hinterdorfmatten conseillait d'effectuer une cession onéreuse d'une fraction de la parcelle 293 section 12, mitoyenne de la rue des 3 épis, dans le futur lotissement Hinterdorfmatten, attendu que cette fraction de parcelle est constituée d'un talus abrupte impropre à toute utilisation d'intérêt public.

Monsieur ECKLE Léon, domicilié 29 Grand'rue à Katzenthal, propriétaire de la parcelle contiguë est intéressé par l'achat de la bande de terrain située sur la parcelle communale cadastrée section n°12 n°2/293 d'une superficie de 0.3 are. La valeur estimée de l'are est 12000€, la valeur du terrain étant de 3600€.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- de vendre cette parcelle à Monsieur ECKLE Léon,
- de fixer à 12 000 € l'are le prix de ce terrain, soit 3 600 €,
- de charger Monsieur Yann LE BOULAIRE, géomètre-expert, d'établir le procès-verbal d'arpentage,
- d'autoriser Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette transaction
- de charger Madame le Maire ou son représentant de la notification et l'exécution de la présente

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

9) DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET GENERAL 2025

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La subvention à l'école d'Ammerschwihr pour la classe verte votée lors du vote du BP 2025 est de 300€. La subvention communale décidée conjointement entre les communes de Katzenthal et Ammerschwihr par élève et par nuitée est de 20 €. 8 élèves de Katzenthal ont participé à la classe verte en avril 2025 pour 2 nuits. Il manque 20€ sur la ligne pour verser la subvention.

Pour régulariser cette situation, il convient de procéder à l'ajustement du montant de la subvention.

La présente décision modificative propose d'opérer aux ajustements de crédits suivants :

* En dépenses de fonctionnement		
* Article 65748 « Subvention de fonctionnement »	:	+20.00 €
* Article 6184 « Versement à des organismes de formation »:		- 20.00 €

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

10) EXAMEN DE DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune demande de droit de préemption urbain n'a été déposée en mairie.

11) INFORMATIONS RELATIVES AUX DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Urbanisme :

No du dossier :		Date de dépôt	Nature des travaux	Avis
DP06816125	00009	05/06/2025	Réhabilitation d'une maison individuelle et sa division en 2 logements indépendants Création d'une ouverture de toit Modification des façades	Favorable avec prescriptions
DP06816125	00011	11/06/2025	Pose de bancs ombrière	Favorable
PA06816122	R0001M01	17/06/2025	modif du règlement de lotissement	Favorable avec prescriptions
PC06816125	00003	27/06/2025	Construction d'une annexe	Favorable avec prescriptions
DP06816125	00012	08/07/2025	Installation de panneaux photovoltaïques	Favorable
DP06816125	00013	10/07/2025	Isolation thermique, remplacement de menuiseries, pose de volets et modification de la couverture de toit	Opposition
DP06816125	00014	10/07/2025	Réfection toiture	Favorable
DP06816125	00015	21/07/2025	Antenne relais	Favorable avec prescriptions
DP06816125	00016	04/08/2025	Agrandissement chien assis, remplacement menuiseries	Opposition

- Arrêtés du maire :

25	Relatif au personnel
26	Relatif au personnel
27	Relatif au personnel
28	Interdiction de stationnement remplacement poteaux téléphoniques rue des 3 épis (n°130, 84 rue du vignoble et 2 chemin du riesling)
29	Réglementation de la circulation et stationnement rue de Niedermorschwihr le 17 sept
30	Réglementation de la circulation et stationnement rue Haumesser du 15 au 19 sept
31	Réglementation de la circulation et stationnement Grand 'rue du 22 sept au 03 oct
32	Réglementation de la circulation et stationnement Grand 'rue le 06 oct
33	Réglementation de la circulation et stationnement Grand 'rue du 07 au 10 oct

12) INFORMATIONS COURANTES

* Réunion d'Information en préfecture sur le plan de Sauvegarde Communal du 02 septembre 2025 (Nathalie TANTET-LORANG)

Mr PERRET et Mme CHEVALLIER ont assisté à la réunion d'information de la préfecture sur le Plan de Sauvegarde Communal. 71 % des communes du Haut-Rhin, dont Katzenthal, ont rédigé leur PCS. Il est recommandé de mettre à jour les annuaires tous les ans et de le faire évoluer et de le tester tous les 5 ans.

* Commission déchets du 17 septembre (Nathalie TANTET-LORANG)

- Présentation du nouveau responsable du service, Mr POLI
- L'expérience de test de bacs de bio déchet se poursuit dans les communes de Orbey et Le Bonhomme. Les bacs peuvent être loués et non plus achetés.
- Retour du GRAP (citoyens, élus, agents) « Maison des Objet » du Tri Park : souhaite de limiter la durée des visites, besoin de bénévoles pour ranger, Emmaüs vide 1 fois par semaine les objets mis au rebus. Les objets déposés baissent en gamme.

*** Commissions culture du 24 septembre 2025 (Marc Heitz)**

- festival des contes organisé par la médiathèque : la 1ère séance s'est déroulée à Katzenthal avec 50 spectateurs dans la salle des fêtes. Le spectacle a reçu une note de 9.4/10 après consultation des participants.
- 3 subventions ont été accordées par la CCVK : 2000 euros pour Noël à Kaysersberg, 300 euros pour la société d'histoire à Lapoutroie, et 1200 euros pour le festival des contes.
- la DRAC supprime une subvention
- embauche d'un personnel à 0.6 ETP pour faire la navette entre les 3 médiathèques de la communauté de communes

*** Commission communale communication du 25 septembre 2025 (Nathalie TANTET-LORANG)**

- préparation de la Katz'ette

*** Conseil de fabrique du 30 septembre 2025 (Nathalie TANTET-LORANG)**

- devis pour la réfection des vitraux. Madame le maire a suggéré de faire des demandes de subventions à la CEA ou à la Région
- discussion sur le projet d'implantation de l'antenne téléphonique dans le clocher de l'église. Le conseil de fabrique donne son accord.
- dates des prochains événements : concert le 07/12/25 et fête dieu le 07/06/26

*** Comité technique petite enfance du 07 octobre 2025 (Marc HEITZ)**

- bilan des actions menées en présence de la caisse d'allocations familiales (CAF68) qui subventionne le service
- retour sur la bonne fréquentation du Bus France Service (présent sur la commune 1 matinée par mois : le 3^{ème} mercredi du mois)
- Petite Enfance : 38 assistantes maternelles agréées sur le territoire de la CCVK, dont 30 en activités (1 à Katzenthal). Pour septembre, le service a reçu 46 demandes de garde dont 10 pour du périscolaires. Offre d'ateliers d'éveils pour des moments collectifs et planification d'une opération pour faire découvrir le métier d'assistante maternelle.
- Bilan de la Fête de l'été : 368 participants dont 175 enfants
- Service Jeunesse : 49 évènements proposés pendant l'été auxquels se sont inscrits 220 jeunes. 13 jeunes de la commune ont pu y participer.
- La CCVK subventionne la formation BAFA à hauteur de 500€ (soumis à l'obtention du BAFA) et demande en contrepartie de 20h d'animation.

*** Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves « Cartable et Compagnie » 07 octobre 2025 (Jonathan ZIELINKI)**

- reconduction du président
- renflouement des caisses en bonne voie
- nouveaux parents inscrits
- marché de Noël planifié les 22 et 23 novembre dans la salle polyvalente d'Ammerschwihr
- organisation de vente de bières et de fromages

*** Comité syndical du SCOT du 08 octobre 2025 (Nathalie TANTET-LORANG)**

- lancement de l'opération de "densification douce" BIMBY BUNTI avec présentation du cabinet Villes Vivantes qui sera le premier interlocuteur des usagers.

13) DIVERS***Travaux de rénovation des salles d'eau dans l'ancien presbytère**

- travaux réceptionnés

***AFUL Hinterdorfmatten**

Les gros travaux de réseaux et de voirie sont terminés. Il reste à effectuer les branchements électriques et installer les panneaux de signalisation ;

-interrogation des membres du conseil sur le local en bois : Madame le maire indique qu'il s'agit d'un local pour rassembler les poubelles le jour du passage des camions à l'entrée du lotissement

*** Travaux de réfection du chemin rural Straengweg**

Réunion sur place le mercredi 09 octobre à destination des riverains du chemin avec le cabinet de maîtrise d'œuvre et l'exécutant des travaux

-Début des travaux le 31 octobre pour 4 semaines

*** Réfection des Noues du toit de la salle des fêtes**

Travaux réceptionnés

*** Aménagement de la parcelle communale dans l'AFUL**

Le devis SN2E sera retenu, dépôt d'une déclaration préalable aux travaux pour installation d'une clôture

*** Retour sur la fête du 13 juillet**

-Fin de la soirée vers 2h00 du matin, ventes de 230 tartes flambées et de toutes les boissons

*** Retour sur le don du sang du 26 août 2025**

- peu de donneurs

***Retour sur le marathon de Colmar du 20 Septembre 2025**

-beaucoup de coureurs,
- moins de personnes pour encourager les coureurs en raison du passage en tout début de matinée

*** Calendriers des cérémonies et manifestations à venir :**

- 11/11 : Célébrations du 11 novembre à 11h00 (dépôt de gerbes, vin d'honneur)

*** Prochains Conseils Municipaux et Commissions communales :**

- Mercredi 09 octobre 2025 : Commission voirie à 15h
- Mercredi 19 novembre 2025 : Séance ordinaire du conseil municipal à 20h
- Mercredi 17 décembre 2025 : Séance ordinaire du conseil municipal à 20h

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 h 25.

**Tableau des Signatures pour l'Approbation du Procès-verbal
de la Commune KATZENTHAL**

Séance ordinaire du 08 octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 09 juillet 2025
- 3) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024
- 4) Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Katzenthal et la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
- 5) Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
- 6) Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Katzenthal et Free Mobile
- 7) Achat de parcelles
- 8) Vente d'une parcelle communale
- 9) Décision modificative n°2 au budget général 2025
- 10) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 11) Informations relatives aux décisions prises par délégation
- 12) Informations courantes
- 13) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TANTET-LORANG Nathalie	Maire		
PERRET Dominique	Adjoint	Excusé	Procuration à TANTET-LORANG Nathalie
STOECKLE Dominique	Adjointe		
WECK Michel	Adjoint		
BAUER Claude	Conseiller		
DERAIS Pascal	Conseiller		
HEITZ Marc	Conseiller		
HIRTZ Fabien	Conseiller	Excusé	
JACOBOWSKY Carine	Conseillère		
KLEE-COUTURIER Isabelle	Conseillère	Excusé	Procuration à PERRET Dominique
PIAZZON Michael	Conseiller		
ZIELINSKI Jonathan	Conseiller		